

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 19/09/2024 - 16981 - 2012 B 01706 - 750 931 271 - A.N FINANCE

A.N FINANCE
217 Chemin des Peupliers

34130 Mauguio

750 931 271 RCS Montpellier

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A.N FINANCE,
DE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Article L.224-3 du Code de Commerce

À l'associée unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime de l'associée en date du 10 juin 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit des associés ou des tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est supérieur au montant du capital social.

Fait à SAINT JEAN DE VEDAS,
Le 4 septembre 2024

AUDIT ASSOCIÉS MEDITERRANEE, représentée par
Jean-Paul LACOMBE

Commissaire à la Transformation

